



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Messieurs DEPAS Marc-Antoine et Pierre-François demeurant Rue de Fauconval, 141 à 1367 RAMILLIES ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de Fauconval 145 à 1367 RAMILLIES, et cadastré 7^{ème} Division Huppaye, Section C, parcelles 249/K, 250/H et 541/A.

Le projet consiste à REGULARISER LA CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE, CREER UN SECOND LOGEMENT ET CREER UN ESPACE DE BUREAUX, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-2 §1er [...] sont soumises à une annonce de projet [...] les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants [...] :

2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/06/2019 au 28/06/2019 au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 15/06/2019 de 9h30 à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 07/06/2019 au 28/06/2019

À Ramillies, le 03/06/2019.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY